



BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION 2026-2027

À retourner par voie postale. Joindre signé le document « conditions générales » et un chèque de 20€ libellé à Accord&Décibel pour les nouveaux inscrits. Tout dossier incomplet sera refusé.

Inscription (frais de dossier : 20€)

Réinscription (gratuit)

Nom : _____ Prénom: _____ Âge : _____

Responsable légal : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Instrument choisi :

- Piano Guitare Violon
 Batterie Chant Saxophone
 Clarinette Éveil Musical (mercredi matin slt)
 Autres (précisez)

Niveau de l'élève :

- Jamais pratiqué
 Diplôme/années d'expérience

INSCRIPTION À L' ANNÉE
 33 semaines de cours
 (selon le calendrier scolaire)

Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 759€
 45 min. : 974€
 60 min. : 1188€

Cours collectif (2 élèves)

Guitare ou Piano

- 45 min. : 695€
 60 min. : 855€

Éveil musical (si 3 élèves)

45 min. : 550€

OU

CARNETS DE COURS

16 Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 448€ (soit 28€/cours)
 45 min. : 560€ (soit 35€/cours)
 60 min. : 656€ (soit 41€/cours)

8 Cours individuels

Tous instruments

- 30 min. : 256€ (soit 32€/cours)
 45 min. : 304€ (soit 38€/cours)
 60 min. : 352€ (soit 44€/cours)

**SÉANCE
 DÉCOUVERTE**

Séance pour découvrir
 l'instrument et le pédagogue
 30€ le cours d'une heure

Disponibilités : veuillez cocher un maximum de cases (min. 6 cases)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9/10h					
10/11h					
11/12h					
12/13h					
13/14h					
14/15h					
15/16h					
16/17h					
17/18h					
18/19h					
19/20h					
20/21h					

Conditions générales pour l'année 2026 / 2027

École de musique Accord & Décibel

Afin de proposer des cours dans les meilleures conditions possibles et assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'école de musique, les élèves ou responsables d'élèves accepteront le fonctionnement administratif suivant :

1. Les cours ont lieu du lundi au vendredi. Il n'y a pas de cours durant les vacances. Les cours débutent le lundi 14 septembre 2026 et se terminent le vendredi 25 juin 2027.
2. Les élèves s'inscrivent soit à l'année, soit achètent un « carnet » de cours.
 - Inscription à l'année : L'inscription à l'année comporte 33 semaines de cours en fonction du calendrier scolaire, à heure fixe. L'assiduité est obligatoire. Aucune circonstance ne peut être invoquée pour se voir rembourser un cours (sous réserve des points 3 et 8). Afin de satisfaire le plus grand nombre, les horaires sont susceptibles d'être modifiés le premier mois d'activité afin de s'accorder aux multiples rentrées, scolaires ou étudiantes.
 - Les carnets donnent droit à 16 ou 8 cours. Les cours sont réservés sur demande en accord avec le professeur, en fonction des créneaux disponibles. Le carnet doit être utilisé durant l'année scolaire.
3. Report de cours : Pour les cours individuels seulement, il est possible, **une fois dans l'année**, et en prévenant au moins **48h à l'avance**, de reporter un cours. Il n'est pas possible de reporter si l'élève est inscrit en cours collectif. Si un professeur annule un cours, le cours sera reporté.
4. Il n'y a aucun remboursement pour raison médicale (sous réserve du point 3).
5. Les cours collectifs nécessitent un nombre d'élèves minimum inscrits sur un créneau défini pour être effectifs. Une demande d'inscription ne pourra être honorée si ce nombre n'est pas atteint.
6. Le cours « découverte » permet à l'élève de tester une discipline. Il donne droit à un cours dans un instrument de son choix, mais est non renouvelable. Il est en revanche possible d'acheter un autre cours « découverte » pour essayer un instrument différent.
7. L'école de musique fonctionne comme un « cabinet musical ». Les professeur·e·s sont indépendant·e·s et exercent en leur nom.
8. Le règlement se fait par chèque·s **au nom du professeur** et pour la totalité de l'année. Pour permettre d'échelonner le paiement, l'école propose de régler en 4 ou 10 fois sans frais, avec autant de chèques. Les chèques sont remis aux professeurs en début d'année et sont encaissés en début de mois (tous les mois si 10 chèques, tous les deux mois si 4 chèques). **Tous les chèques seront encaissés** et aucun remboursement ne se fera quelle que soit la raison invoquée, après le premier cours. Le carnet est soumis aux mêmes conditions.

Nom, Prénom et Signature de l'élève ou du représentant légal, précédé de la mention « lu et
approuvé »

.....